— Alors, vous croyez être l'interprète de tous vos confrères?

— Je ne peux en douter, puisqu'il s'agit d'une loi qui porte atteinte à la dignité de l'Eglise et à la sauvegarde des intérêts catholiques.

— Eh bien ! détrompez-vous.

« En disant cela, M. Carnot tendit à son vénérable interlocuteur un pli décacheté.

— Prenez connaissance, dit-il.

» Mgr X... lut et demeura interdit.

» C'était l'épistole dans laquelle Mgr Sonnois se confondait en remerciements « pour les *sages mesures* » que comporte la loi contre les Fabriques.

» Que pense de cette conversation, dont on contestera difficilement, croyons-nous, l'authenticité, l'*Univers* qui n'a pas hésité à publier le communiqué de l'archevêque de Cambrai sous la rubrique « *Calomnies* » ?

» Trop de zèle, cher confrère, trop de zèle !

» Au lieu de nous infliger un démenti fantaisiste, Mgr Sonnois aurait fait meilleur usage de sa prose épiscopale en invitant l'Exécutif à garder une réserve plus discrète sur la correspondance laudative que lui adressent certains courtisans du haut clergé en quête d'avancement ou d'honneurs. »

L'*Emancipateur*, de Cambrai, reproduit cet article en l'accompagnant de la note suivante :

« Nos confrères de la *Libre Parole* sont victimes d'une mystification.

» Nous sommes trop souvent d'accord avec eux pour qu'ils ne nous permettent pas, en la circonstance, de leur faire savoir qu'ils se trompent.

» On leur a conté cette histoire. Ils le disent. Nous le croyons. Mais, ce n'est qu'un conte. Qu'ils aillent aux informations jusqu'à l'Elysée même; ils se convaincront que, si le fait qu'on leur a rapporté avait pour eux de l'intérêt, il est *de tous points* faux.

» Le démenti est formel; et nous sommes de nouveau autorisé à dire : JAMAIS *Monseigneur l'archevêque n'a écrit à M. le président de la République.*

» JAMAIS *Monseigneur l'Archevêque n'a écrit, à qui que ce soit, aucune lettre laudative de la loi en question.*

» Nous comptons assez sur la bonne foi de *La Libre Parole* pour être persuadé qu'elle reconnaîtra son erreur, et que, si elle a été trompée, elle ne voudra pas que, plus longtemps, le nombreux public qui la lit soit sur ce point trompé par elle. » B. DE M. »

Concerts et Spectacles

HIPPODROME-THÉATRE

Jeudi 30 Novembre

LE GRAND SUCCÈS DE LA SAISON THÉATRALE A GAND

MIREILLE DE GOUNOD | **LE CHALET** D'ADAM

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 28 novembre.* — UN TAPAGE A LA GARE.— Le vendredi, 24 novembre dans l'après-midi, un voyageur, dans une des salles d'attente de la gare, insultait des dames qui s'y trouvaient. L'agent de service veut rappeler à l'ordre le monsieur peu galant; mais ce dernier, au lieu d'obtempérer aux injonctions du représentant de l'autorité, éclate en injures.

Il n'en fallait pas d'avantage pour motiver son arrestation, emmené au poste; il fut reconnu pour un voyageur de commerce de Viernon, Emile P.

Traduit en correctionnelle P... est condamné à quinze jours de prison mais avec application de la loi Bérenger.

Cour d'appel de Douai. — CHAMBRE CORRECTIONNELLE.— *Audience du mardi 28 novembre.* — Présidence de M. Lemaire. — Le 2 septembre 1892, Luckx Désiré, ouvrier liquoriste demeurant à Croix, était allé à Marcq-en-Barœul chercher du travail, et avait fait la rencontre d'un sieur Dion-Callewaert, un ancien camarade. Celui-ci l'invite à dîner chez sa mère.

Dans l'après midi, Luckx, qui n'a pas trouvé d'ouvrage, revient dire adieu à ses hôtes et leur annonce qu'il va rejoindre en Belgique le régiment que, par un coup de tête, il avait déserté.

Son service militaire accompli, Luckx, revenant chez son père, apprend qu'en son absence la femme Dion l'avait accusé du vol d'une montre dont elle avait constaté la disparition peu de temps après son départ. Un premier jugement par défaut l'avait condamné à un mois de prison.

Luckx immédiatement fait opposition à ce jugement mais le tribunal statuant contradictoirement maintient sa première décision.

La Cour d'appel par arrêt de ce jour, réforme le jugement du tribunal civil de Lille. Luckx est acquitté sans frais, défenseur Me Catelle, avocat du barreau de Lille.

NOUVELLES MILITAIRES

Les garnisons de frontières. — Le directeur de l'infanterie a fait décider par le ministre de la guerre que les capitaines ayant quatre années de présence dans les régiments régionaux de l'Est, dont deux ans dans les forts, seront changés de garnison et affectés sur leur demande à des régiments stationnés dans les meilleures villes de France. Les lieutenants comptant cinq années de séjour dans les mêmes régiments pourront obtenir un changement de corps analogue.

Le service près de la frontière sera d'autant mieux fait que les officiers le considéreront comme une obligation patriotique incombant successivement à la plupart d'entre eux.

La cavalerie aurait tout à gagner à voir établir un roulement pour le commandement de ses régiments et escadrons de l'Est.

ARMÉE TERRITORIALE. — *Infanterie.* — Ont été promus au grade de lieutenant et maintenus à leurs corps : MM. les sous-lieutenants de l'infanterie territoriale dont les noms suivent :

1er régiment, M. Cuvelier. — 2e régiment, M. Sustandal. — 3e régiment, M. Berger. — 4e régiment, MM. Wersinger, Pauvros, Deprez, Watel, Fosset et Solliers. — 5e régiment, MM. Demarquilly, Villette, Oudar, Cardon, Thurin et Leridon. — 6e régiment, MM. Dubart, Gonard et Lombart. — 8e régiment, MM. Lopez, Darquer, Berode, Limousin, Pompeyu et Vanhaustre.

Ont été promus au grade de sous-lieutenants : MM. les adjudants d'infanterie retraités Wolf au 5e régiment ; Lagache et Balliere au 6e ; Boddaert au 8e.

Artillerie. — Ont été nommés au grade de sous-lieut. nant au 1er régiment territorial : M. Cornullier, du 13e régiment, M. Lavigne, du 27e régiment.

PAS-DE-CALAIS

L'élection des délégués mineurs. — Les premières élections de délégués mineurs par suite de l'exclusion des ouvriers encore en grève au 31 octobre, ont donné des résultats défavorables au syndicat.

M. Lamendin a été élu à Liévin unis. M. Bullez, révoqué dernièrement par le préfet est en ballottage, et M. Cadet, délégué du syndicat, n'est pas réélu.

Tué par une charrue. — Vendredi matin, la fils des époux Sonneville-Hoclart, âgé de seize ans, demeurant à Saint-Folquin, canton d'Audruick, était envoyé aux champs par son père; vers huit heures il fut trouvé dans un fossé, ne donnant plus signe de vie, ayant sa charrue sur lui.

Encore un gros lot. — La ville d'Arras serait-elle prédestinée ?

Nous annoncions dernièrement qu'un de ses habitants, M. Théry-Marchant, venait de gagner un gros lot de 100,000 francs.

Il n'est, paraît-il pas le seul dans ce cas. On parle maintenant d'un autre Artésien ayant également gagné, un très gros lot; mais celui-là cache son nom, de peur des importuns.

On sait seulement qu'il a touché son argent à la succursale du Crédit Lyonnais à Arras et qu'il habite dans cette ville le quartier de la rue des Capucins.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 26 novembre.* — Léon Herbaut, rue de la Balance, 13 — Urbain Desquennes, rue de Denain, cour Flamencourt, 20. — Maria Philippart, rue Vauchanson, 56. — Adèle Lauwelier, rue St-Amand, 18. — Fernande Leclercq, rue Meyerbeer, cour Vanmienne, 3. — Célina Rosseel, rue Bayart, 19. — *Mariage.* — Charles Decornez, employé de commerce, rue Saint-Amand, 50 et Flore Gilman, tailleuse, rue du Cartigny, maison Polet. — *Déclarations de décès.* — Léopold Vande Vesgeringe, 9 mois, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 14. — Grégoire Broutain, 38 ans, sans profession, rue d'Inkermann, 13.— Fernande Verly, 67 ans, rentière, rue des Lignes, 15 — Caroline Maes, 76 ans, aux Petites Sœurs rue Saint-Jean. — François Loiseau, 70 ans, cordonnier, rue de la Perche, cour Briet, 29. — Paul Libeer, 1 an, rue Paul Bert, cour Tonneau, 7.

TOURCOING.—*Déclarations de naissances du 28 novembre.* — Zulma Vervaeke, ruelle Codron. — Paul Therssen, rue de l'Abattoir. — *Mariage.* — Pierre Delannoy, 24 ans, marchand de charbon et Elise Dillies, 22 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Hélène Morel, 4 mois, au Chopet. — Adèle Wattinne, 68 ans 8 mois, sans profession, rue des Poutrains.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DAZIN-BULTEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Joséphine Jeanne DAZIN, décédée à Flers (Nord), le 27 novembre 1893, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 29 courant, à 10 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 30 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église du Sart, à Flers. — L'assemblée à la maison mortuaire, au hameau du Sart (Flers). L'Obit du Mois sera célébré le mardi 19 décembre, à 10 heures. L'Obit de la Confrérie du Saint-Sacrement sera célébré le jeudi 21 décembre, à 8 heures; celui de la Confrérie du Mont-Carmel, le samedi 23 dudit mois, à la même heure.

Les amis et connaissances de la famille François VANWELDEN-TAELMAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Virginie TAELMAN, décédée à Roubaix, le 27 novembre 1893, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 29 courant, à 8 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 30 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 115.

Les amis et connaissances de la famille BROUTAIN-DELBERGHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Grégoire BROUTAIN, veuf de Dame Anne-Louise DELBERGHE, décédé à Roubaix, le 27 novembre 1893, dans sa cinquante-neuvième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 30 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 29, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 13.

Les amis et connaissances de la famille GAUTIER-VERLY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Ferdinande-Caroline VERLY, veuve de M. Henri GAUTIER, décédée à Roubaix, le 27 novembre 1893, à l'âge de 67 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 30 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 15, chez M. Dubois, son neveu.

BELGIQUE

Mouscron. — ELECTION DE PRUDHOMMES. Nous avons dit que l'élection de Prudhommes doit avoir lieu le dimanche 3 décembre, à 9 heures du matin, à l'ancienne maison Communale, située rue du Château Les candidats, pour les patrons, sont les ci-dessous ayants :

Membres effectifs. — MM. Omer Demyttenaere, fabricant de chicorée et Gomer Petit, fabricant de tissus, tous deux demeurant à Mouscron.

Membre suppléant. — M. Alfred Bossu, fabricant de tissus, demeurant à Dottignies.

Les candidats ouvriers sont : *Membres effectifs* : M. Joseph Corban, tisserand, demeurant à Luingne, et M. Jean-Baptiste Dhalluin, contre-maître, domicilié à Mouscron, entre lesquels il y a lutte.

Membres suppléants. — Il y a également lutte entre M. Alphonse Vandekerckove, charpentier, et M. Emile Herman, charpentier, demeurant tous deux à Mouscron

— *Réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal se réunira en séance ordinaire, vendredi 1er décembre, à cinq heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. Voici l'ordre du jour :

1. Budgets scolaires, modifications. 2. Approbation du cahier des charges pour la location des échoppes du marché couvert. 3. Approbation du cahier des charges pour les fournitures à l'hospice civil. 4. Compte du bureau de bienfaisance pour l'exercice de 1892. 5. Cautionnement du receveur communal. 6. Réclamations contre diverses taxes d'abonnement communal. 7. Règlement de police.

— *A propos du vol de Mont-à-Leux.* — On se rappelle qu'il y a une huitaine de jours, un vol d'effets d'habillement d'une valeur de 1000 à 1200 fr. a été commis la nuit chez M. Victor Derache, marchand-tailleur, près de l'église de Mont-à-Leux.

La gendarmerie de Mouscron vient de découvrir à Herseaux, dans une cabine du chemin de fer, près de la clôture de M. Dassonville, à quelques centaines de mètres de la gare, deux pantalons, un gilet et un châle provenant, suppose-t-on, du vol commis à Mont-à-Leux. Tous ces objets ont été saisis et l'enquête se poursuit activement.

Courtrai. — *Vol.* — Une marchande de beurre, Louise Grimonprez, a été arrêtée hier pour vol d'un billet de 50 francs chez M. Romanie Collet, rue du Cerveau. La coupable a été remise en liberté provisoire.

Terrible éboulement à Huy. — Lundi, vers midi, à l'heure où plusieurs trains passent, un éboulement formidable s'est produit sur la ligne du chemin de fer de Huy à Liége, au lieu dit : Les malades.

Plus de 4,800 mètres cubes de roche schisteuse couvrent la voie gauche du chemin de fer.

Plusieurs blocs pèsent plus de 1,000 kilog. Nul accident de personnes n'est à déplorer.

Disparition d'un agent de change à Bruxelles. — Une dépêche vient de parvenir au Parquet à la charge d'un agent de change de Bruxelles, accusé de détournements et abus de confiance.

Cet agent de change n'a plus été vu depuis quelques jours; il laisserait un passif assez considérable.

Menin. — *Saisie d'un mobilier suspect.* — Hier, vers neuf heures du soir, M. Vanden Bossche, commissaire de police, était avisé par M. Debaene, juge d'instruction près le tribunal de Courtrai qu'une voiture contenant un mobilier provenant croit-on, de vol, était en partance de Bruges à destination de la France.

En explorant les chemins conduisant à la frontière, M. Vanden Bossche vit arriver le lendemain, vers six heures du matin, rue de Bruges, une voiture contenant divers meubles. Il arrêta et y pratiqua une perquisition. C'était le mobilier que l'autorité judiciaire lui avait signalé. Il en opéra la saisie et fit transporter toutes les pièces (bois et tables de lit, matelas, lavabos, etc.), d'une valeur totale de cinq cents francs environ, au greffe du tribunal de Courtrai.

Ce mobilier, conduit sous l'escorte d'un nommé Charles Vanhofsbecke par le voiturier Saeys, tous deux de Bruges, avait été déclaré comme appartenant à un autre habitant de Bruges, Hippolyte Fontaine.

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la

Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la

Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la

Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dottignies. — Dimanche 3 décembre, un concert musical et dramatique sera donné par la société dramatique *La Fraternelle*, de Dottignies, dans la grande salle de la philharmonique.

On commencera à cinq heures très précises du soir. Voici le programme :

Première partie. — Fantaisie musicale par la Société Philharmonique : Romance, M. J. B. Demoor ; Consultations de Jocrisse, vaudeville en un acte. Personnages : Duval, médecin, MM. Alf. Loosfelt ; Jocrisse, domestique, Jos Jacquart ; Paul Lechien, N. Vandenbulcke ; Air varié pour baryton, Art. Boulanger ; Chansonnette comique, J. B. Mariage.

Deuxième partie — Fantaisie par la Société philharmonique; Romance, M. J. Demoor. On demande des domestiques, vaudeville en un acte, personnages : Beaucrouton, millionnaire, MM. J. Plouvier; Boisjoli, domestique, Coppens; Rouflignac, domestique, H. Grimonpont; Air varié pour clarinette, A. Vandenbulcke; Chansonnette comique, J.-B. Mariage. — Le piano sera tenu par M. J. D. lauréat du Conservatoire de Gand. Entrée : un franc par personne. Immédiatement après le concert : Grand bal.

La représentation proportionnelle à l'Association conservatrice de Bruxelles. — On savait que M. Woeste n'assisterait pas à l'assemblée : aussi n'y avait-il que peu de monde, une centaine de personnes au plus.

Au début de la séance, M. Nérincx, président, donne lecture de la lettre suivante de M. Woeste :

« Bruxelles, » 24 novembre 1893.

» Monsieur le Président,

» Je regrette de ne pouvoir assister à l'assemblée générale de l'Association conservatrice. On y discutera, d'après l'ordre du jour, la représentation proportionnelle Il est très facile de se prononcer pour ou contre un principe. Il est très difficile d'arrêter une formule législative complète.

» La formule à produire dans la question de la représentation proportionnelle, doit comprendre : 1° le système de votation ; 2° la nouvelle répartition des circonscriptions électorales ; 3° la nominations des bourgmestres.

» Jusqu'ici une formule de ce genre, je parle d'une formule sérieuse et capable de soutenir les critiques, n'est pas trouvée.

» Dans ces conditions tout débat serait prématuré. Il est aussi condamné à demeurer sans effet utile. Je ne puis donc qu'engager ceux qui pensent comme moi à s'abstenir de prendre part à une discussion pour laquelle les éléments de solution manquent.

» Je vous serais obligé, Monsieur le président, de donner lecture de ces lignes à l'assemblée de dimanche, et je vous prie, etc. »

M. de Jaer prend ensuite la parole. Il s'attache à démontrer que le *statu quo* n'est plus possible. Il donne lecture d'un article du *Courrier de Bruxelles* qui réclame la division des grands arrondissements et le vote uninominal. Il produit aussi une caricature du *Tirailleur* mettant en relief l'inégalité choquante des électeurs des différents arrondissements. La vue du géant de Bruxelles aux 18 votes à côté du nain d'Arlon au vote unique, fait rire l'assemblée.

M. de Jaer prend ensuite une à une les objections de M. Woeste et s'efforce d'y répondre. L'orateur se prononce en faveur du système D'Hondt.

M. Lelong dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« L'Association conservatrice de Bruxelles exprime son entière confiance dans la politique sage et prudente du gouvernement et émet le vœu que les Chambres adoptent la représentation proportionnelle, qui est le complément logique et nécessaire de la nouvelle législation électorale. »

Les adversaires de la R. P. s'abstenant, il ne se produit pas de contradiction. M. le Président en conclut que l'assemblée est unanime. Bientôt des protestations très vives se font entendre.

M. Van Cortenberg dit que l'assemblée n'est pas assez nombreuse pour prendre une décision sur une matière aussi importante.

» M. Otlet estime que la R. P. sans la division des grands arrondissements laisserait subsister l'injustice actuelle, qui permet à certains électeurs de voter pour 18 candidats, tandis que d'autres ne peuvent voter que pour un seul, ou pour trois au plus.

M. Vanderlinden dit que si on ne divise pas les grands arrondissements, leur partie rurale sera sacrifiée. Les intérêts de Bruxelles ne sont pas les mêmes que ceux des campagnes d'alentour.

M. Renkin demande qu'on se borne à voter le principe de la R. P. et son application immédiate aux élections législatives.

L'ordre du jour de M. Lelong, amendé dans ce sens, est voté par 79 voix contre 5 et 33 abstentions.

LES 14,554 HÉRITIERS DE Mme MEEUS

Bruxelles, 28 novembre. — Voici un procès célèbre jusque dans le dernier des villages des Flandres et de la Campine, un procès dont on a parlé dans toutes les chaumières, un procès dont une infinité de braves gens escomptent le résultat qui — espérent-ils — doit leur assurer à tous une petite fortune.

Une annonce, parue il y a quelques mois dans les journaux flamands, annonçait l'ouverture de la succession d'une dame Van Dessel, veuve en premières noces de P.-J. Verhaegen; en secondes, de M. Meeus. Mme veuve Meeus avait laissé un testament assez étrange. Elle avait légué l'universalité de ses biens meubles et immeubles, cumulativement et par tête, avec droit d'accroissement de la part de ceux qui ne recueilleront pas au profit de ceux qui recueilleront, à tous les parents du côté paternel et au degré successible de son premier mari, M. P.-E.-J.-J. Verhaegen, qui seront domiciliés en Belgique au jour de mon décès.

Un second paragraphe attribuait le tiers restant, dans les mêmes termes, aux parents du côté maternel, avec exclusion des parents portant les noms de Meeus, Van Mechelen ou de Bosschaert, ou descendants d'auteurs ayant porté un de ces noms. Le testament exclnait encore ceux qui n'auraient pas fait valoir leurs droits par demande formelle adressée à l'exécuteur testamentaire, et ce dans les six mois du décès, qu'ils eussent eu ou non connaissance de son décès ou du testament.

Or, Mme veuve Meeus était très riche. Elle habitait un superbe hôtel, avenue des Arts, à Anvers, possédait de splendides collections.

L'imagination populaire se représenta cet hôtel comme la caverne d'Aladin, pleine de lingots d'or, pavé de pierres précieuses. On prétendit que l'héritage s'élevait à dix, quinze, vingt, cinquante, cent millions. L'inventaire et la liquidation démontrèrent qu'il fallait en rabattre La succession n'arrive qu'à la somme, très respectable d'ailleurs, de trois millions.

Cette fortune provient du premier mari, Verhaegen. Issu d'une famille campagnarde, Verhaegen s'établit à Anvers et était, au moment de son décès, un puissant armateur.

Verhaegen appartenait à une de nos vieilles familles flamandes qui se faisaient honneur d'avoir une nombreuse postérité.

Aussi sont-ils innombrables tous ceux qui de loin ou de près paraissent se rattacher au défunt.

Dès les premiers jours, le notaire dépositaire du testament vit son domicile assailli, tandis que l'on fouillait partout les archives de nos communes pour reconstituer les arbres généalogiques des prétendants. Des agents d'affaires parcouraient les campagnes à la recherche des héritiers et s'employaient à établir leurs droits.

La tâche était fort malaisée, car les archives communales contiennent des lacunes considérables, et il est à peu près impossible de remonter au delà de 1,000 dans la généalogie des familles campagnardes. Disons tout de suite qu'aucun parent au-delà du 7e degré ne s'est présenté pour recueillir la succession.

L'un des arbres généalogiques dressé par une branche prétendante couvre, déployé, une surface de plus de 16 mètres carrés : un vrai peuplier !

Il a fallu établir une armoire derrière le prétoire pour y déposer le dossier de l'exécuteur testamentaire.

Comme nous l'avons dit, 14,554 personnes ont déjà élevé la voix pour réclamer.

Parmi celles-ci, 6,403 plaident ce matin : elles ont intenté 35 procès. L'exploit lancé dans l'un de ces procès coûte la bagatelle de 2,000 francs.

Et voici ce que le tribunal a décidé : Les plus proches parents essaient de tirer à eux tout l'héritage; ils soutiennent que le testament doit être interprété en ce sens que les plus proches excluent les plus éloignés. Ceux-ci sont, de leur côté, divisés : ils se disputent sur le point de savoir si l'héritage sera partagé en parts egales, par tête, quel que soit le degré.

Enfin les uns essaient d'exclure les autres en soutenant qu'ils n'ont pas fait en temps utile la preuve de leurs droits.

Voilà pour les 8 403 plaideurs. Les 6 151 autres attendent le code à la main, le résultat de la bataille, pour se lancer dans la mêlée.

Nous passons sous silence les menues complications résultant de ce que Mme veuve Meeus a fait quatre testaments successifs, a choisi plusieurs exécuteurs testamentaires. Ce ne sont que des détails en présence des grosses complications du fond.

Combien d'audiences durera ce progrès ? Quand cette succession verra-t-elle signer le dernier acte de liquidation ! Nul ne saurait le dire. On citait jadis comme affaire embrouillée certaine succession Lacoste qui réunit à Gand 900 héritiers. Il y a ici de la marge.

Le vrai mot de la situation a échappé à un des avocats au sortir de l'audience :

« Mme Meeus a institué tout le barreau son seul héritier. »

C'est bien cela ! Le barreau et l'exécuteur testamentaire commis par justice. Ce sont les seuls qui paraissent certains de recueillir quelque chose de ce gâteau qui a fait venir l'eau à tant de bouches.

CHOSES ET AUTRES

Lu dans un journal étranger, le même qui signalait la présence de M. Corbillard à tous les enterrements :

« Paris, 27 novembre.

» Le bruit court avec persistance, dans les couloirs de la Chambre, que, malgré ses répugnances personnelles, M. Carnot fera appeler dans la soirée M. Homogène. »

* * *

Madame fait une tournée d'inspection dans la cuisine.

— Julie, je vous ai défendu déjà d'essuyer vos assiettes avec une serviette de table...

— C'est vrai, madame... Mais celle-là était sale !

CONSEILS AUX DÉTAILLANTS

QUI VEULENT PROSPÉRER

1° Ne vendez que des marchandises de bonne qualité; elles recommanderont elles-mêmes votre maison et vous attacheront les clients.

2° Contentez-vous d'un bénéfice modéré, si vous désirez vous faire une clientèle nombreuse et stable.

3° Soyez d'une grande politesse envers tous les acheteurs et traitez les clients pauvres avec la même déférence que les riches.

4° Ne contrariez pas les goûts ou les caprices des acheteurs. En l'engageant à prendre un objet contre son gré, on aura du regret et vous ne le reverrez plus.

5° Mettez les prix de vente sur tous les articles. Cela inspire de la confiance au plus grand nombre des acheteurs. Ne vendez pas en-dessous des prix marqués si vous tenez à la réputation d'une maison sérieuse.

6. Etalez vos marchandises avec goût, de façon à plaire et changez fréquemment l'étalage.

7. Un ordre parfait et une grande propreté doivent régner à l'étalage aussi bien que dans votre magasin. Il faut une place pour chaque objet et il faut que chaque objet soit remis à sa place dès que le client est servi.

Rien ne fait plus mauvaise impression qu'un comptoir encombré de divers articles qui n'ont pas été remis à leur place. Les détaillants sans ordre n'inspirent ni sympathie ni confiance. D'ailleurs, le temps est toujours précieux, et le seul moyen de ne pas en perdre, c'est d'observer ce que nous venons de dire.

8. Faites en sorte que votre magasin ait un bon éclairage, le jour aussi bien que le soir. Le client aime à voir clair. D'ailleurs, si votre marchandise est de bonne qualité, il y va de votre intérêt que le client soit mis à même de pouvoir l'examiner. Une bonne lumière artificielle, le soir, est une puissante réclame, surtout si vous vendez des articles qui, à la lumière artificielle, ont un aspect plus flatteur et plus attrayant que le jour, tels que bijouterie, cristallerie, lingerie, etc.

9. Soyez d'une grande exactitude dans l'exécution des commandes. Promettre un objet pour tel jour et ne pas l'envoyer, c'est une faute grave qui suffit pour vous faire perdre un client.

10. Si même les commandes ne pressent pas, exécutez-les le plus promptement possible. On ne doit jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même. Une commande exécutée, il y a place pour une autre. Si on laisse traîner en longueur des commandes qui ne pressent pas, il y aura encombrement dès qu'il en arrive d'autres et rien ne sera fait à temps.

11. Souvenez-vous du proverbe anglais : *Time is Money.* Evitez donc absolument avec les clients toute conversation en dehors des affaires. Pour une personne à qui le bavardage plaît, il y en a dix autres à qui il déplaît. En général, le client vient pour acheter et n'aime pas à perdre son temps. Il faut donc le servir promptement en disant, si l'on veut, quelques paroles aimables, mais sans s'informer qui il est, ce qu'il fait, d'où il vient et où il va.

12. Votre magasin doit être d'un accès on ne peut trop facile pour le public : pas de marches à monter, si possible; pas de portes à ouvrir ou une seule tout au plus. Les commerçants experts comprennent cela tellement bien que la plupart laissent la porte de leur magasin large ouverte, tant qu'il ne fait pas trop froid. Les magasins où il faut sonner pour entrer et où il faut attendre pour être servi n'attireront jamais grande clientèle.

13. Soyez vous-même bien au courant de vos affaires et étudiez-en tous les détails. Sachez distinguer ce qui est meilleur de ce qui est bon et de ce qui est moins bon. Rien n'inspire moins de confiance aux clients que le chef d'une maison qui doit recourir à l'aide d'un de ses subordonnés, soit pour donner un avis sur la valeur d'un article, soit pour prendre des mesures, etc.

14. Soyez circonspect dans vos achats. N'oubliez pas qu'il est plus difficile pour un détaillant de bien acheter que de bien vendre. Pour bien acheter, il faut absolument savoir apprécier les qualités de la marchandise, en savoir estimer la valeur. Mais cela ne suffit pas; il faut encore avoir, pour ainsi dire, le flair de ce qui plaira au public, afin de ne pas se charger d'articles qui ne s'écouleront pas et qui, dans les rayons, passeront à l'état de *rossignols.*

15° Il faut savoir, dans le commerce, faire parfois des sacrifices. Si l'on s'aperçoit qu'un article ne se vend pas, il faut tâcher de s'en débarrasser, même en le vendant au prix coûtant, même avec une légère perte. Les rossignols prennent de la place et retiennent une partie du capital improductif. Plus longtemps les garde-t-on, moins ont-ils de chance de s'écouler et plus ils perdent de leur valeur.

16. Lorsque vous recevrez la visite de commis-voyageurs, sachez d'avance les articles qui vous manquent. Evitez les conversations inutiles; faites-vous montrer les nouveautés, mais surtout ne vous laissez pas séduire par les boniments de ces messieurs. Bornez-vous à choisir des articles d'une vente courante et vous lancez pas dans des articles nouveaux sans essai préalable.

17. Le livre de ces messieurs par le plus important de tous : tenez vos livres avec une scrupuleuse exactitude. Deux livres sont indispensables : le brouillard et le journal. Les articles doivent être inscrits au brouillard au fur et à mesure de la vente ou de l'achat. Jamais, sous aucun prétexte, il ne faut différer cette inscription. Chaque soir, vous inscrirez ensuite les différents articles au journal, livre exigé par la loi. Un négociant qui tient ses livres est presque perdu d'avance et, en tout cas, marche pour aboutir à de cruelles déceptions et des ennuis de tous genres.

(*La Famille*) J. KLOTH.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Une partie en 3 de 5 mort, purs écossais, jouée dimanche chez M. Louis Mathon, rue de la Balance, 8, contre M. Castel, rue Nain, a été gagnée par la société des « Nul s'y frotte » établie chez M. Mathon.

CONCOURS DE BILLARD

ROUBAIX. — Dimanche 24 décembre, un grand concours de billard sera donné au café de Gibraltar tenu par M. Emile Lante, place de la Liberté. On commencera à six heures. La mise sera de un franc. Une prime de trois francs sera allouée à la plus belle série. Le billard est entièrement remis à neuf.

Guitare à accords à clef patentée

Pour ceux qui, sans avoir reçu une instruction musicale, veulent se donner la jouissance de jouer d'un instrument, la guitare à accords marque un véritable progrès. Cet instrument, patenté par l'inventeur dans tous les pays, mesure 54 c.M. et possède 24 cordes (14 simples et 10 doublées), au-dessus desquelles se trouvent 6 poignées. En abaissant une des poignées et en passant, soit le doigt soit l'anneau, sur une des cordes, on obtient un son plein et doux et d'une pureté à satisfaire l'oreille la plus exercée. Les cordes portent des numéros, les poignées les lettres A à F. La musique est écrite en notes, mais au-dessus de chaque note se trouvent des numéros et lettres correspondants et démontre par là les cordes à toucher et poignées à pousser. La connaissance de la musique écrite devient ainsi superflue. Toute personne peut apprendre à jouer un air (mélodie et accompagnement) à l'aide des 6 poignées, en moins d'une heure.

En dehors du son splendide et tout spécial, cet instrument a un avantage qui le place au-dessus de tout autre, étant pourvu d'une clef à accorder, patentée, permettant à toute personne de l'accorder soi-même. Une notice de quatre pages est jointe gratuitement à chaque instrument, enseignant d'une manière claire et facilement compréhensible la façon de l'accorder, ainsi que la valeur des sons et la manière de les obtenir. Ajoutez à ces avantages que le prix de l'instrument avec notice explicative, album de 12 airs, anneau, clef, et boîte, n'est que de francs 22.— et l'on comprendra que cet instrument ait pu faire sa vogue en si peu de temps. — Les amateurs peuvent se procurer des albums donnant de la musique, spécialement écrite pour l'instrument, et comprenant déjà plusieurs cahiers, au prix minime de frs. 2.50 le cahier, contenant les morceaux les plus divers : chorals, chansons, extraits d'opéras et danses. Nous engageons les amateurs d'y ajouter un pupitre à musique pliant, au prix de fr. 1.50 et un sifflet-diapason de fr. 0.45.

Cet instrument, d'une construction solide et d'un aspect fort élégant, se vend chez

35914 **Léopold FEITH, à Liège.**

NOËL 1893

Pèlerinage de Bethléem, Jérusalem, Carmel, Nazareth, Beyrouth, Athènes et Corinthe, à bord du navire *Notre-Dame du Salut.*

Départ de Marseille le 15 décembre 1893; retour à Marseille, le 24 janvier 1894. Prix des places : de Marseille à Marseille tout compris, 1re classe, 1.025 fr., 2e classe, 815 fr., 3e classe 610 francs.

Les seuls frais laissés à la charge des pèlerins sont les ânes ou les voitures de Bethléem et la nourriture des deux jours passés en Grèce.

Envoyer d'urgence le prix de la place et demander le programme complet au secrétaire des Pèlerinages, 8, rue François 1er, Paris.

MAISON DE CONFIANCE

13 (treize), **Rue du BOIS, ROUBAIX**

NE TIENT QUE LE

BEURRE

GARANTI DE LA PLUS HAUTE PURETÉ

TOUTE PREMIÈRE QUALITÉ

DÉFIE TOUTE ANALYSE

3 fr. 75 le kilog

DÉPOT EXCLUSIF

DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A la demande des clients, le beurre est porté à domicile. Le beurre arrive frais tous les jours.

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épiceries et de produits alimentaires.

Gros : 262, Boul. Voltaire, PARIS.

TAPIS ET TENTURES

Foyers, Carpettes, Portières, Tapis, Moquette, Aubusson. Spécialité de Tapis de table en peluche, soie et laine. — Linoléum.

DÉPOT DE FABRIQUE

Tapis de Smyrne

CARPETTES

de tous styles et sur toutes dimensions.

31414

L. DECRAENE-MATHIEU

28, Rue de la Gare, ROUBAIX

OUVRAGES d'agrément

BRODERIES

EN TOUS GENRES

Tapisseries fantaisies

ET DE STYLE

ORNEMENTS D'ÉGLISES

ÉCHANTILLONNÉS

FOURNITURES

pour tous ouvrages

HERNIES

MM. MARIE Frères, docteurs-médecins spécialistes, à Paris, 46, rue de l'Arbre-Sec, qui ont obtenu plus de cent mille guérisons de **hern